

# Association canadienne de normalisation (CSA)

## Norme d'aménagement forestier durable

### Norme nationale de certification forestière du Canada

**La première norme nationale en importance au monde** En septembre 2011, plus de 60 millions d'hectares de forêts canadiennes avaient été certifiées par une tierce partie selon la norme de la CSA, soit plus que par toute autre norme nationale dans le monde.

**Conçue pour le Canada** La CSA a été fondée en 1919 et possède une longue et riche tradition d'établissement de normes consensuelles à l'aide de processus d'élaboration reconnus à l'échelle internationale. La norme d'aménagement forestier durable (AFD) de la CSA a été rédigée en fonction de la situation du Canada et de ses forêts publiques. Elle s'inscrit au-delà du solide cadre législatif qui gouverne la foresterie et elle établit des références pour la participation des collectivités.

**Reconnue à l'échelle internationale** La norme de la CSA est reconnue par le PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), un organisme international qui s'assure de sa conformité à un seuil de rendement commun accepté à l'échelle mondiale ainsi que de l'utilisation d'un processus multipartite au moment de son élaboration.

**Durabilité environnementale, sociale et économique** Selon la norme de la CSA, six grands critères doivent être respectés. Ils sont conformes au cadre du Conseil canadien des ministres des forêts pour l'aménagement forestier durable, qui se base lui-même sur un accord international concernant les nombreux facteurs environnementaux, économiques et sociaux qui doivent être considérés lors de la récolte des forêts.

- Préserver la diversité biologique
- Préserver la productivité des écosystèmes forestiers
- Maintenir la quantité et la qualité des sols et des ressources en eau
- Maintenir les conditions forestières qui protègent les cycles écologiques planétaires
- Procurer de multiples avantages à la société
- Accepter le rôle de la population dans les décisions d'aménagement forestier

Les indicateurs de base servent à mesurer de façon uniforme le rendement par rapport à des éléments particuliers de chacun de ces critères.

**Une voix active pour les collectivités en matière d'aménagement forestier** Quelque 40 groupes de consultation publique sont à l'œuvre dans les forêts certifiées selon la norme de la CSA au Canada. Ils participent, au niveau local, à l'élaboration et au suivi des plans d'aménagement forestier durable selon la norme ainsi qu'aux discussions courantes sur la foresterie. Ils participent aussi fréquemment à l'élaboration des plans d'aménagement de la forêt requis par la réglementation provinciale. Les membres de ces comités représentent un large éventail d'intérêts, dont les autres usagers de la forêt (trappeurs, pêcheurs, etc.), les collectivités locales, les entreprises, les travailleurs forestiers, les communautés autochtones, les groupes écologistes, les experts techniques, les chercheurs et universitaires, les organismes gouvernementaux et les gestionnaires forestiers. Ce degré élevé de participation publique traduit le contexte canadien pour lequel la norme de la CSA a été élaborée, où 93 % des forêts sont de propriété publique.

**Les populations autochtones** Les exigences actuelles concernant les droits et les titres des Autochtones doivent être comprises et respectées. Les valeurs, le savoir et les usages autochtones liés à la forêt sont intégrés aux plans d'exploitation forestière, en recherchant des occasions d'emploi mutuellement bénéfiques et d'autres avantages économiques et en favorisant la participation à la planification par le biais de mécanismes de consultation des populations autochtones.

**Transparence** Un critère de transparence et d'obligation de rendre compte a été établi. Il nécessite notamment que l'information suivante soit rendue publique :

- Plans d'aménagement forestier durable élaborés selon la norme de la CSA
- Rapports annuels sur les progrès accomplis dans le cadre de ces plans
- Résultats des rapports de vérification indépendants sur la certification et la surveillance

**Indépendance** D'importantes protections sont en place. La norme forestière de la CSA est accréditée par le Conseil canadien des normes et le système assure l'indépendance et la transparence entre le processus d'élaboration de la norme, l'approbation de celle-ci et l'accréditation des responsables de la certification.

**Équilibre** Un comité technique bénévole élabore et tient à jour la norme dans le cadre d'un processus inclusif et consensuel. Les intérêts représentés au sein du comité technique englobent les universitaires et les chercheurs en foresterie, les sociétés forestières, les groupes écologistes, les consommateurs, les syndicats, les populations autochtones et les autorités réglementaires.

**Une norme actuelle, pertinente et évolutive** Une fois atteints, les objectifs de rendement sont améliorés de façon continue grâce à un système de planification, d'application, de vérification, de correction et d'examen de la gestion... puis le cycle reprend. Les principaux indicateurs d'aménagement forestier durable requis (tels que le succès de la régénération) et les objectifs fixés pour chacun sont périodiquement évalués à l'aide de ce système, et l'information est utilisée pour modifier les prévisions, les activités et les plans. De cette façon, les connaissances nouvelles et les valeurs environnementales, sociales et économiques en évolution peuvent être incorporées à la gestion forestière.

Un examen approfondi et une nouvelle approbation à intervalles de 5 ans font en sorte que la norme soit constamment améliorée et demeure pertinente et à jour.

**Une part importante de l'approvisionnement en produits du bois provient de forêts certifiées** La superficie de forêts canadiennes certifiées par des tiers a augmenté rapidement. Presque toutes les grandes sociétés forestières ont aujourd'hui obtenu cette certification, qui devient prioritaire pour les petits exploitants forestiers et les propriétaires de boisés privés. Les forêts certifiées selon la norme d'aménagement forestier durable de la CSA au Canada s'étendent maintenant d'un océan à l'autre.

**Des étiquettes pour l'intégrité des produits forestiers** Le programme de certification forestière de la CSA englobe l'utilisation de la chaîne de traçabilité du PEFC et des étiquettes de produits, qui font le lien entre la norme d'aménagement forestier de la CSA, d'une part, et les produits forestiers et les consommateurs, de l'autre. Ils indiquent la proportion d'un produit du bois qui provient d'une forêt certifiée, en donnant l'assurance que toute partie non certifiée est tirée de sources légales et non controversées.



**Aménagement  
forestier  
durable  
du Canada**

[www.csasfmforests.ca](http://www.csasfmforests.ca)

***Votre garantie de la norme la plus élevée en matière d'aménagement forestier durable au Canada***